



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/IPF/1997/9
12 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Groupe intergouvernemental spécial
sur les forêts
Quatrième session
11-21 février 1997
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

APPLICATION AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL DES DÉCISIONS
RELATIVES AUX FORÊTS ISSUES DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS L'EXAMEN DES
ARTICULATIONS SECTORIELLES ET INTERSECTORIELLES

Note verbale datée du 5 février 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Japon auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de transmettre le rapport final de l'Atelier international sur l'application intégrée des pratiques de gestion durable des forêts** qui a eu lieu à Kochi (Japon) du 22 au 25 novembre 1996.

L'Atelier était coparrainé par les Gouvernements japonais, canadien, malaisien et mexicain, en association avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale des bois tropicaux et avec le concours de l'Administration préfectorale de Kochi. Il a été suivi par 155 participants de 36 pays de toutes les régions du monde ainsi que de plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Les travaux ont été axés sur les pratiques de gestion durable des forêts telles qu'elles sont appliquées sur le terrain, afin de dégager les leçons de l'expérience susceptibles d'éclairer le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts lorsqu'il formulera des recommandations à sa quatrième session, qui se tiendra du 11 au 21 février 1997.

Il serait opportun à cet égard que le Secrétaire général prenne les dispositions voulues pour que le rapport ci-joint – dans ses versions anglaise et française – soit diffusé comme document officiel de la quatrième session du Groupe intergouvernemental sur les forêts.

* E/CN.17/IPF/1997/1.

** Le rapport est distribué uniquement dans les langues dans lesquelles il a été présenté.